

06.12.2013 - 11:00 Uhr

Media Service: Amalgame intolérable entre Islam et islamisme Conseil suisse de la presse 61/2013 (http://presserat.ch/_61_2013_htm)

Interlaken (ots) -

Parties: Wäckerlig/VIOZ c «Basler Zeitung» / «Tages-Anzeiger en ligne»

Thèmes: discrimination/sources/rectification

Plainte contre «Basler Zeitung» admise pour l'essentiel

Plainte contre «Tages-Anzeiger en ligne» rejetée

Résumé

Amalgame intolérable entre Islam et islamisme

Où tracer la limite entre critique admissible de l'Islam et la discrimination? Pour le Conseil de la presse, cette limite est franchie dès lors qu'un média prétend que la majorité des musulmans sont pacifiques en dépit de l'islam et non à cause de lui, et que l'islamisme ne serait que la conséquence naturelle d'une religion dont le livre saint, le Coran, serait prétendument aussi raciste que le «Mein Kampf» de Hitler.

La Basler Zeitung» publie avant Pâques 2013 un article sur la persécution des chrétiens. A lire l'article circonstancié, l'extrémisme islamiste infligerait à la Chrétienté la pire persécution de son histoire. Après la publication de l'article, il apparut que d'importantes parties de celui-ci se fondaient sur un auteur d'extrême droite. Un spécialiste de l'Islam de l'université de Zurich et l'union des organisations islamistes de Zurich (VIOZ) se plaignent de la «Basler Zeitung» auprès du Conseil de la presse. La VIOZ met également en cause le «Tages-Anzeiger en ligne» qui pendant un bref moment avait repris le compte rendu de la «Basler Zeitung» conformément à un accord de collaboration.

Le Conseil de la presse rappelle que la déontologie admet aussi des articles «politiquement incorrects». Il critique cependant l'extrême faiblesse des sources à la base de l'article - un ouvrage collectif sur le thème de la persécution des Chrétiens - au sujet de laquelle les lecteurs devaient impérativement être informés. En outre, la «Basler Zeitung» aurait dû s'interroger sur le caractère «scientifique» de cet ouvrage et des citations qu'elle y a puisé. Il ne suffisait pas de noter dans une rectification que le soi-disant «sociologue et critique de l'Islam» se révélait comme appartenant à l'extrême droite. Le journal aurait dû, par contre, informer ses lecteurs de ce que le rédacteur de l'article avait repris, au-delà des citations signalées comme telles, des passages entiers du blog de cet auteur dont il s'est inspiré. La «Basler Zeitung», enfin, a gravement violé l'interdiction déontologique de la discrimination en faisant un amalgame entre la critique légitime du terrorisme et du fondamentalisme islamiste et des assertions discriminatoires concernant l'Islam.

Le Conseil de la presse a rejeté en revanche la plainte de la VIOZ contre le «Tages-Anzeiger en ligne». Certes, la rédaction aurait été bien inspirée, vu son ton exceptionnellement virulent, de scruter de près l'article de la «Basler Zeitung» avant de le reprendre. Avec la mention «Basler Zeitung», elle a cependant attiré l'attention sur le fait qu'il s'agissait d'un article repris ailleurs et non d'un produit de ses propres recherches. Et surtout, la rédaction a réagi sans tarder en supprimant l'article dès qu'un lecteur leur avait signalé le texte problématique.

Contact:

SCHWEIZER PRESSERAT
CONSEIL SUISSE DE LA PRESSE
CONSIGLIO SVIZZERO DELLA STAMPA
Sekretariat/Secrétariat:
Martin Künzi, Dr. iur., Fürsprecher
Postfach/Case 201
3800 Interlaken
Telefon/Téléphone: 033 823 12 62
Fax: 033 823 11 18
E-Mail: info@presserat.ch
Website: <http://www.presserat.ch>